

**Intitulé du Poste 1-3-2 Enseignants Classes TPS, scolarisation des enfants de moins de trois ans**

Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012 – BO n° 3 du 15 Janvier 2013

<b>Compétences attendues</b>	<p>Le candidat devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- connaître les principaux éléments du développement sensoriel, cognitif, moteur et langagier, de la psychologie du jeune enfant ;</li><li>- avoir une expérience de l'enseignement à l'école maternelle ;</li><li>- repérer / analyser les besoins des élèves ;</li><li>- avoir une maîtrise de l'individualisation pédagogique comme réponse aux besoins du tout jeune enfant ;</li><li>- adapter ses gestes professionnels et son action pédagogique à l'âge des élèves ;</li></ul> <p>posséder une bonne maîtrise didactique de l'enseignement du langage oral ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- être en mesure de travailler en équipe pluridisciplinaire, plus particulièrement avec un ATSEM ;</li><li>- partager ses expériences en équipe d'école, d'analyser ses pratiques et être force de propositions ;</li><li>- être en mesure de travailler en lien étroit avec la famille, afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire ;</li><li>- être engagé dans les actions de formation proposées par le département, y compris à distance ;</li><li>- - élaborer un projet d'accueil et de scolarisation des élèves ; assurer son suivi ;</li></ul> <p>s'appuyer sur les temps de concertation pour inscrire le projet d'accueil et de scolarisation au sein du projet d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- élaborer des outils au sein de dispositifs académiques de formation et les mettre en œuvre dans la classe.</li></ul>
<b>Missions</b>	<p>Il fait partie intégrante de l'équipe pédagogique qui conçoit le projet d'accueil et de scolarisation en lien avec la collectivité territoriale et les professionnels locaux de la petite enfance.</p> <p>Son action pédagogique vise à accueillir en tout premier lieu de jeunes élèves et leurs familles.</p> <p>Il s'agit d'identifier finement les besoins spécifiques de chacun de ces jeunes élèves pour adapter les réponses pédagogiques et didactiques, pour aménager les temps et les espaces afin de permettre une scolarisation réussie.</p> <p>L'action pédagogique du maître de toute petite section sera centrée avant tout sur l'acquisition du langage oral, en accordant toute sa place au jeu et à la manipulation des objets. L'éducation sensorielle, les activités physiques et la motricité fine, la rencontre avec le langage écrit et les expériences sensibles constitueront le cœur des activités mises en œuvre avec ces très jeunes élèves.</p> <p>L'action du maître de toute petite section doit être pensée en articulation avec les maîtres de l'école, les personnels ATSEM et, si possible, les personnels locaux de la petite enfance.</p>
<b>Conditions d'exercice</b>	<p>Seuls les enseignants exerçant à temps plein et non chargés de direction pourront occuper un poste d'enseignant d'élèves de moins de trois ans.</p> <p>Le candidat est affecté dans une école primaire ou maternelle en tant que maître préélémentaire non spécialisé.</p> <p>Le dispositif nécessite une réflexion et une action concertées au sein de l'équipe pédagogique dans le cadre des heures institutionnelles dédiées aux conseils des maîtres et de cycle.</p>